

Île-du-Prince-Édouard. Le réseau de parcs provinciaux comprend 40 régions groupant cinq catégories de parcs: réserves naturelles, parcs de conservation du milieu naturel, parcs récréatifs, haltes en bordure des routes/accès aux plages et parcs historiques. Ces parcs, entretenus par le ministère du Tourisme, des Parcs et de la Conservation, rehaussent les routes panoramiques qui serpentent le long des côtes.

Il existe deux parcs récréatifs où l'accent est mis sur le golf, le tennis, le jeu de boules et l'hébergement: Brudenell River dans le comté de Kings et Mill River (en voie d'aménagement) dans le comté de Prince.

Nouvelle-Écosse. Le réseau de parcs provinciaux, administré par la Division des parcs et des loisirs du ministère des Terres et Forêts, a débuté à la fin des années 50 par l'aménagement de haltes en bordure des routes. Il a pris de l'expansion depuis lors et compte actuellement 19 terrains de camping, 61 parcs et terrains de pique-nique en bordure des routes et 20 parcs avec plages ouverts le jour seulement. La plupart des parcs sont facilement accessibles à partir des grandes routes. Les terrains de camping, dont la superficie varie entre 11 et 695 ha (hectares), comptent de 15 à 165 emplacements de camping. Les terrains de pique-nique et les parcs avec plages ont une superficie variant entre 0,5 et plus de 596 ha. Les installations de pique-nique et de camping y sont rudimentaires, comprenant des tables, des foyers, des dépotoirs pour roulotte, des cabinets d'aisances et de l'eau.

Nouveau-Brunswick. Le réseau de parcs provinciaux du Nouveau-Brunswick, administré par le ministère du Tourisme, comprend 23 parcs récréatifs d'une superficie de 10 à 567 ha, 21 haltes routières, six terrains de camping, six parcs avec plages, un parc faunique et un parc de conservation des ressources. Ils sont situés pour la plupart dans des régions rurales et à proximité des grandes routes.

Plusieurs parcs ont organisé des programmes d'activités, des baignades sous la surveillance de sauveteurs et des programmes d'interprétation. Mactaquac, près de Fredericton, l'un des deux parcs ouverts toute l'année, s'enorgueillit de son terrain de golf à 18 trous d'une longueur de 6 428 m et de ses deux ports de plaisance. Il existe des aménagements d'hiver pour la motoneige, le ski de randonnée, la raquette, le toboggan, le patin, la promenade en traîneau et le camping. Sugarloaf, près de Campbellton, autre parc ouvert toute l'année, a un centre de ski doté de trois monte-pentes, des pistes pour le ski de randonnée, la motoneige et le toboggan, ainsi que des patinoires et des courts de tennis. Le parc provincial de Campobello, dans l'île Campobello, offre un terrain de golf à 9 trous d'une longueur de 3 008 m, un chalet et un lieu de camping.

Québec. La nouvelle Loi sur les parcs sanctionnée en décembre 1977 permettra la création de parcs de conservation et de parcs de récréation. La Loi de la conservation de la faune a été modifiée en 1978 pour permettre la création de réserves fauniques, de zones d'aménagement et de conservation et de zones d'exploitation contrôlée.

Les opérations liées à l'exploitation des parcs et réserves sont confiées aux directions régionales sous l'autorité de la Direction générale des opérations régionales. La Direction des parcs assure la réglementation, la programmation, la normalisation, le contrôle et l'évaluation de l'exploitation. Les parcs et réserves constituent un apport important sur le plan touristique. En 1978, le camping a enregistré 1,247,000 jours/personnes, le canotage 28,900, la randonnée pédestre 196,800, et le ski de randonnée et la raquette, plus de 800,000. En 1978-79, 7,1 millions de jours/visiteurs ont été enregistrés.

Ontario. L'Ontario compte 128 parcs provinciaux ouverts au public et 138 zones spéciales de loisirs ou zones gardées en réserve en vue de l'aménagement. Le réseau des parcs provinciaux, né en 1893 avec la création du parc Algonquin, couvre actuellement 50 069 kilomètres carrés.

Ce réseau offre diverses possibilités de loisirs de plein air et préserve des lieux intéressants sur le plan des ressources naturelles, de la culture et des loisirs. Les parcs sont classés en six catégories: parcs sauvages, milieux naturels, aires de loisirs, réserves naturelles, cours d'eau et parcs historiques. Voici des exemples de chacune des